

Le MOC et ses organisations constitutives (Équipes Populaires, Vie Féminine, Mutualité Chrétienne, CSC et JOC) défendent un projet de société qui soit juste, efficace, durable et solidaire. En tant que mouvement social d'éducation permanente, ce projet s'inscrit dans une démarche collective, construite sur la réalité que vivent les gens, les citoyens.

Le MOC, par son action avec les personnes les plus précarisées et avec ses militants, assure une articulation permanente avec le terrain, tente de connecter ou de reconnecter les réalités du terrain aux ambitions politiques. Dans ce sens, définir les priorités, les enjeux à défendre pour contribuer à un projet de société social et efficace, est important pour notre Mouvement.

Enjeux/thématiques/priorités - en synthèse¹ -

COHESION SOCIALE

Afin de lutter contre les inégalités, la cohésion sociale doit être renforcée en partenariat avec le tissu associatif grâce à une politique globale à élaborer au profit de quelques quartiers et publics prioritaires. Cette politique globale doit comprendre des actions dans une panoplie de domaines : éducation, logement, revenus, mobilité et insertion socio-professionnelle. Cette politique globale doit aussi répondre aux objectifs de mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle.

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Afin de favoriser l'exercice de la démocratie participative, l'action (démocratique) de la commune doit se structurer au moins autour de deux axes : l'information et la consultation. Nous serons donc attentifs à la manière dont les communes informent, organisent les débats sur les grandes orientations et priorités de leur politique, et de celle qui sera menée par les CPAS.

ACCUEIL ET INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES OU D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

En soutenant les initiatives « rendons nos communes hospitalières », nous allons interroger nos communes sur leur capacité d'OUVERTURE : s'engagent-elles à informer et accueillir correctement toutes les personnes migrantes, quel que soit leur statut ? Nous inviterons ainsi les citoyens à faire voter une motion aux conseils communaux afin de déclarer leur commune accueillante envers les migrants. Les points essentiels qui sont repris dans cette motion sont les suivants : la nécessité de réaliser un suivi et un processus de formation pour les agents communaux concernant le dialogue et la compréhension interculturelle, une collaboration constructive avec les travailleurs du secteur des droits des étrangers, tout en maintenant une politique de lutte contre les discriminations et amalgames via des espaces de concertation.

LE LOGEMENT

Disposer d'un logement décent est inscrit dans la constitution (art. 23) et représente la condition première pour accéder aux autres droits qui font la citoyenneté. Le MOC de la Province de Namur invite donc les communes à développer une réelle politique de logement garantissant l'accès, pour tous, au logement, décent, de qualité et accessible financièrement notamment en :

- Créant du logement par la réalisation d'un inventaire ou cadastre des logements inoccupés ou sous-occupés tant publics que privés, l'application de taxes dissuasives, l'aide à la réhabilitation, l'incitation des propriétaires à mettre leur logement inoccupé en location par l'entremise d'une Agence Immobilière Sociale (AIS), l'incitation à la réhabilitation de bureaux en logements ou de logements au-dessus des commerces. Sachant que l'évolution du contexte démographique nécessite la création de 13.000 logements par an en Région wallonne, viser un minimum de 10% de logements publics à vocation ou finalité sociale dans les communes est incontournable.

¹ Pour recevoir le document dans son intégralité, faire la demande via moc.namur@lilon.be ou au 081/83 05 07.

- Luttant contre les discriminations liées aux revenus, aux origines, au handicap, à la santé, etc. dont sont encore malheureusement trop souvent victimes les personnes étrangères ou d'origine étrangère, les jeunes et les seniors, les femmes, les familles monoparentales, les malades ou encore les allocataires sociaux.
- Développant par la construction ou la rénovation des logements publics en logements adaptés et adaptables tenant compte de l'évolution tout au long de la vie, des nouvelles configurations familiales, de la santé ou encore de la mobilité des personnes qui y vivent. Le développement de l'offre d'hébergement pour les aînés que ce soit en Maison de Repos (MR) ou en Maison de Repos et de Soins (MRS) en veillant à limiter les coûts pour les résidents et pour leur famille doit également figurer à l'agenda des politiques communales en matière de logement même si le maintien à domicile reste leur priorité.

LA SANTE

La préservation de la santé, ce n'est pas un luxe, mais un droit que notre mouvement défend en intensifiant les actions de promotion et de développement des facteurs favorisant la bonne santé, comme le sport ou en travaillant sur les déterminants sociaux. Notre organisation reste fondamentalement ancrée dans un combat solidaire et d'accessibilité, par un service de qualité tout en restant présent dans les lieux de débat des acteurs de la santé. L'équilibre entre bonne gestion et accessibilité non marchande aux soins est essentiel.

UN EMPLOI, UNE FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Tous les pouvoirs publics y compris la commune peuvent et doivent jouer un rôle en matière d'emploi en engageant sous des statuts sûrs, durables, dans de bonnes conditions de travail, en concertation avec les représentants syndicaux, et en favorisant la création d'emplois y compris dans le secteur de l'économie sociale. En matière de développement économique, nous soutiendrons toute initiative visant le maintien, le renforcement ou le développement des commerces de proximité qui souffrent de la concurrence des centres commerciaux alors qu'ils assurent un rôle social évident.

LA POLITIQUE SOCIALE DES COMMUNES ET CPAS

Le MOC tient à assurer l'égalité de toutes et tous, tout en développant la solidarité. Or, les politiques développées aujourd'hui, surtout au niveau fédéral (dégressivité des allocations de chômage, sanctions liées à « l'activation » des chômeurs et limitation de la durée du droit à l'allocation d'insertion), transfèrent la responsabilité étatique vers le niveau communal et renvoient souvent aux « exclu-e-s » la responsabilité de leur situation et de leur précarité. Une de nos préoccupations est le rôle des CPAS en la matière. Nous tenons à rappeler à ce sujet, l'objectif premier d'aide sociale des CPAS, l'accompagnement social, qui n'est nullement un contrôle social.

MOBILITE

En terme de mobilité, les services des différentes villes de la province de Namur en matière de mobilité doivent encore être renforcés (investir pour une meilleure densification de la desserte en transports en commun TEC et SNCB partout dans la Province) afin d'améliorer davantage l'accessibilité et la sécurité des citoyens, en particulier dans le sud de la Province, et pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

SECURITE

Nous attendons du pouvoir communal qu'il soutienne les initiatives citoyennes et associatives qui favorisent le lien social et développent le vivre-ensemble, qui conduisent à diminuer le sentiment d'insécurité et qui jouent un rôle préventif en ce domaine. A ce titre, l'aménagement d'espaces urbains peut jouer un rôle important. Il nous semble d'abord primordial qu'une bonne information des citoyens sur la police de proximité soit assurée. Des moyens suffisants doivent ensuite être mis pour qu'une présence effective de la police dans les quartiers soit également assurée. Enfin, il est essentiel qu'il y ait une réelle politique communale pour lutter contre les violences en tout genre. Un travail de fond doit être mené pour veiller à l'accueil et au suivi des plaintes ou des incidents (réelle application de la circulaire tolérance zéro), par notamment une attention particulière à la formation des agents.

